

MUSEUM HELVETICUM

La rédaction est responsable du choix des manuscrits. Selon les cas, elle peut faire appel pour l'évaluation à d'autres spécialistes de l'Antiquité. Les contributions ne devraient pas dépasser 60'000 signes (espaces compris).

Directives pour les auteurs

Nous vous prions d'observer les instructions suivantes pour la rédaction de vos articles. Elles permettront, d'une part, de faciliter la mise en page et de réduire le nombre de corrections ultérieures, et d'autre part, de garantir dans la mesure du possible une présentation uniformisée de la typographie et des citations pour le bénéfice des lecteurs.

Vu que les articles sont issus de différentes langues (allemand, français, italien, anglais, latin), une uniformisation totale ne tenant aucun compte des usages propres à celles-ci n'aurait guère de sens. C'est pourquoi nous vous prions de suivre les principes généraux suivants:

- la présentation à l'intérieur de chaque article doit être entièrement homogène.
- dans les parties où différentes règles seraient applicables, il convient d'observer les règles générales ci-dessous.
- les règles ci-dessous s'appliquent à tous les articles en langue française ainsi qu'aux articles en latin écrits par des auteurs francophones.

* * *

1. Tous les articles doivent être livrés en **format Word** et en **PDF, en pièce jointe à un courrier électronique**. La police d'écriture pour les textes est **Times New Roman**. Pour les citations en grec, il convient d'utiliser une police **Unicode** (de préférence KadmosU).
2. Lors de la rédaction d'un article, il est vivement recommandé de consulter à titre d'orientation des articles récemment parus dans le *Museum Helveticum*.
3. Au début de chaque article (à la suite du titre, resp. du sous-titre et du nom de l'auteur) doit figurer un bref **résumé** (env. 800 caractères), de préférence rédigé dans une autre langue que celle de l'article, et suivi de cinq à dix **mots-clefs**.
4. A la fin de l'article doit figurer **l'adresse de correspondance** de l'auteur (adresse institutionnelle ou privée, y compris l'adresse e-mail). L'auteur doit pouvoir être joint à cette adresse par la rédaction et le lectorat depuis la remise de l'article jusqu'à la publication de celui-ci.
5. **Caractères droits**: les **textes grecs** sont cités en caractères droits, les **textes modernes** en caractères droits entre guillemets doubles. Les noms des auteurs antiques et modernes sont également en caractères droits. Les titres d'articles dans des périodiques ou des collections sont en caractères droits entre guillemets doubles. Les titres des publications en plusieurs volumes sont en caractères droits.

Exemples: SBWien, Phil.-hist. 198,4 (1921); Vestigia 18 (1974); Zetemata 23 (1960).

6. **Caractères italiques**: les italiques sont utilisées (dans le texte principal et dans les notes de bas de page) pour les citations de **textes antiques en latin**. Par ailleurs sont également mis en italiques: les titres de toutes les œuvres antiques, les titres des monographies modernes, les titres des périodiques et des collections d'où sont tirés les articles cités. Les italiques sont également utilisées pour des renvois tels que *supra*, *infra*, *op. cit.*, etc.
7. **Majuscules et minuscules**: la première lettre du titre d'une œuvre antique est en majuscule, tous les autres mots commencent par une minuscule sauf les noms propres.

Exemple: Plut., *De fort. Rom.*

La première lettre du titre d'une œuvre ou d'un article moderne est en majuscule.

Exemple: H.-J. Newiger, «Ekkyklema e mechané nella messa in scena del dramma greco», *Dioniso* 59 (1989) 173–185.

8. Les **notes de bas de page** doivent être numérotées en continu. Elles doivent figurer en bas de la page où se trouve le renvoi. Des remarques particulières sur l'article (par exemple le fait qu'il s'agit d'une conférence donnée à une certaine occasion) sont signalées dans une note précédée d'un astérisque * (sans chiffre et sans * ni dans le texte ni après le titre) et positionnée avant les autres notes numérotées. Les notes de bas de page commencent par une majuscule et se terminent par un point.

Exemple: Cf. Herrmann, *op. cit.* (n. 23) 114.

9. **Abréviations et références bibliographiques:** veillez à ne pas abuser d'abréviations. En cas de doute, elles ne doivent pas être composées de lettres isolées.

10. Les **auteurs et œuvres antiques** doivent être abrégés selon la forme latine usuelle. Pour les **textes latins**, l'index du *Thesaurus Linguae Latinae* (1990) fait référence. Les **auteurs et ouvrages grecs** ne doivent pas être abrégés selon Liddell-Scott-Jones, mais selon le même principe que les auteurs et ouvrages latins, à savoir selon l'*Oxford Classical Dictionary* ou *Der Neue Pauly*, en outre les auteurs chrétiens grecs selon Lampe, *A Patristic Greek Lexicon*.

11. **Périodiques, collections et ouvrages de référence:** les titres de périodiques en un seul mot sont écrits intégralement (par ex. *Hermes*), les autres périodiques usuels sont abrégés selon la liste dans **Gnomon**, et non pas de façon aussi concise que dans l'Année philologique. Les titres moins courants doivent figurer en entier (par ex. *The Classical Outlook*, et non pas *CO*), de même pour les titres de séries (avec le numéro du volume, l'année de parution entre parenthèses). Les ouvrages de référence usuels sont cités selon les abréviations courantes (voir la liste dans le *Der Neue Pauly*).

Exemples: *IG* Iⁿ 1,257; *CIL* VI 1,1118; *FGrHist* I A, 4 F 28; *TrGF* II, F 327f.

12. Pour les **œuvres scientifiques d'auteurs modernes**, indiquez: nom de l'auteur avec prénom (en général abrégé), titre de l'œuvre (en italiques), si nécessaire préciser l'édition, lieu et année (entre parenthèses), pages (sans p.).

Exemple: Fr. Leo, *Plautinische Forschungen* (Berlin²1912) 75–77.

13. Les mêmes règles s'appliquent pour les **articles dans des périodiques ou des collections:** pour les **articles dans des périodiques** nom de l'auteur avec prénom (abrégé), titre de l'article (entre guillemets), titre du périodique (en italiques) avec année resp. volume, année de parution (entre parenthèses), page (sans p.; pages début-fin pour une référence à un article entier); pour les **articles parus dans une collection** nom de l'auteur avec prénom (abrégé), titre de l'article (entre guillemets), dans avec prénom (abrégé) et nom de l'éditeur (éd.), titre de l'œuvre (en italiques), lieu et année (entre parenthèses), page (sans p.; pages début-fin pour une référence à un article entier).

Exemples: U. v. Wilamowitz, «Phaidon von Elis», *Hermes* 14 (1879) 476; A. Henrichs, «Changing Dionysiac Identities», dans B. F. Meyer/E. P. Sanders (éds.), *Jewish and Christian Selfdefinition 3: Selfdefinition in the Graeco-Roman World* (Philadelphia 1982) 137–166. 213–229; H.-R. Schwyzler, «Plotinos», *RE* 21,1 (1951) 471–592.

14. Évitez les **parenthèses** dans des parenthèses.

15. **Renvois:** évitez de faire des renvois à une page de l'article lui-même. Pour les renvois à l'intérieur de l'article, utilisez des abréviations (n.), pour les renvois à des ouvrages déjà cités, utilisez *op. cit.*

Exemple: Cf. Henrichs, *op. cit.* (n. 26) 154.

16. **Guillemets:** des guillemets simples et doubles sont indiqués par <...> resp. «...», sans espace avant et après le mot ou la phrase mis entre guillemets. De même, ne mettez pas d'espace avant le point-virgule ni avant le deux-points.

17. **Tirets:** il existe une différence entre le **trait d'union** (-) et le **tiret ou demi-cadratin** (–). Le trait d'union est utilisé entre certains mots: énumération (par ex. mono- et polychromie), ou composition de mots (par ex. le rapport coût-rendement). Le tiret est utilisé pour une incise, ou entre deux chiffres (par ex. p. 3–15; 461–355 av. J.-C.), entre deux lieux ou personnes (par ex. la distance Athènes–Marathon; le dialogue César–Pompée), pour une liste (n'utilisez pas de points ou autres symboles).

18. **Chiffres et signes de ponctuation dans les citations:**

18.1. Les volumes d'œuvres antiques peuvent être numérotés en chiffres arabes ou romains.

18.2. Dans les citations d'œuvres antiques, les numéros du volume, du chapitre, du paragraphe sont séparés par des **virgules**. Une virgule entre deux chiffres signifie donc que le deuxième chiffre est subordonné au premier par ex. en tant que chapitre d'un livre ou paragraphe d'un chapitre.

Exemple: cf. Herod. 1,140,1.

En cas de chiffres séparés par un **point**, le deuxième est du même niveau que le premier, par. ex. est un chapitre du même livre ou un paragraphe du même chapitre.

Exemple: cf. Herod. 1,140,1.4.

Si plusieurs passages de différentes sections (livres, chapitres, paragraphes) de la même œuvre sont cités, veuillez les séparer par un **point-virgule**.

Exemple: cf. Herod. 1,140,1.4; 174,5; 2,69,3; 87,3; 4,13,2.